

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Anti-Brumm Forte

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: BE2018-0014

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0018081-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Anti-Brumm Forte

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Verfora SA
	Adresse	Route de Moncor 10 1752 Villars-sur Glâne Suisse
Numéro de l'autorisation	BE2018-0014	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0018081-0000	
Date de l'autorisation	31/10/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	31/07/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Frike Cosmetic AG
Adresse du fabricant	Howartstrasse 9 9642 Ebnet – Kappel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Howartstrasse 9 9642 Ebnet – Kappel Suisse

Nom du fabricant	Frike Chemicals AG
Adresse du fabricant	Motorenstrasse 2a 8623 Wetzikon ZH Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Motorenstrasse 2a 8623 Wetzikon ZH Suisse

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	Vertellus Performance Materials Inc.
Adresse du fabricant	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	29.9
Ethanol	Ethanol		64-17-5	200-578-6	32.7

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter de respirer les aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales régionales en vigueur

Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Insectifuge - Grand Public - extérieur**

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Répulsif
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Culicidae:-Moustiques-Adultes Ixodidae:-Tiques-nymphes, adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur À appliquer directement sur l'épiderme humain.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - Le biocide est fourni au consommateur dans des bouteilles en plastique de 75 ml et 150 ml, équipées d'un pulvérisateur. Il est pulvérisé sur la peau en tant que répulsif contre les moustiques et les tiques. Pour une utilisation saisonnière, durant les activités en plein air.

	<p>À appliquer sur les parties non couvertes de la peau à intervalles similaires contre les moustiques et les tiques.</p> <p>Il protège en moyenne six heures contre les moustiques et cinq heures contre les tiques.</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Utiliser avec parcimonie. Ne pas pulvériser sur tout le corps, mais uniquement sur la peau non-couverte. Pour l'application faciale vaporiser sur les mains et frictionner le visage. Éviter tout contact avec les yeux. - -</p> <p>Répéter l'application au besoin après la baignade ou en cas de forte transpiration.</p> <p>Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 2 ans. Utiliser seulement 2 fois par jour chez les enfants de plus de 2 ans et les adultes afin de protéger l'environnement.</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Grand public (non professionnel)</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Bouteilles en plastique (HDPE) de 75 et 150 ml, équipées d'un pulvérisateur.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Appliquer avec parcimonie. Ne pas pulvériser sur tout du corps, mais uniquement sur la peau non-couverte.
Pour l'application faciale: vaporiser sur les mains et frictionner sur le visage. Éviter tout contact avec les yeux.

5.2. Mesures de gestion des risques

Répéter l'application au besoin après la baignade ou en cas de forte transpiration. Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 2 ans. Utiliser seulement 2 fois par jour chez les enfants de plus de 2 ans et les adultes afin de protéger l'environnement.
Tenir/stocker hors de portée des enfants.

Le produit n'est pas résistant à l'eau.

Éviter tout contact avec les yeux
Le contact avec les plaies et les muqueuses doit être évité.

Éviter tout contact avec des matières plastiques, des fibres, des surfaces vernies et des matériaux similaires

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Irritant pour les yeux. - Dans de très rares cas, l'exposition au DEET a été associée à des symptômes tels que des crampes, des maux de tête, de l'ataxie et/ou de l'agitation.

– Après contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

– Après ingestion : rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Assurer un traitement médical et garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- En cas de contact accidentel ou excessif avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de rejet accidentel, contenir et nettoyer le déversement avec une matière absorbante (par ex. sable, absorbant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.
Éliminer le récipient conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas entreposer avec des agents oxydants.
Ne pas entreposer avec des acides.
Ne pas entreposer avec des produits alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
Tenir/entreposer hors de portée des enfants.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Protéger de la chaleur / d'une surchauffe et des rayons du soleil.
Fournir un sol résistant aux solvants et imperméable.

Durée de conservation: 4 ans

6. Autres informations